

# Aides à l'éco geste

En matière écologique, la ville de Libourne vous aide à appliquer les bons gestes avec pour leitmotiv principal : l'intérêt public.

*Service énergie de la ville de Libourne*

Votre ville vous propose des aides écologiques afin de vous aider à vous équiper dans la réduction de vos déchets ou de votre consommation. Une bonne manière de **s'impliquer concrètement** dans la sauvegarde de l'environnement.

## La mairie s'implique

Certains bâtiments municipaux ont bénéficié d'installations écologiques, comme le centre de loisirs maternel avec des capteurs d'énergie solaires ou les cuves de récupération des eaux sur plusieurs bâtiments publics.

Parallèlement, la ville a instauré à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements économes en énergie. Enfin, le **tri sélectif** est de mise sur la ville : les déchets plastiques ainsi que les déchets biodégradables sont récoltés directement à domicile. Des points d'apport volontaire sont disposés dans toute la ville pour récolter le verre.

L'eau étant une ressource précieuse à préserver, la municipalité a mis en place une **tarification universelle et progressive de l'eau** : les 15 premiers m<sup>3</sup> sont à un tarif symbolique de 0,10 €.

## Les différentes aides allouées aux particuliers :

### Compostage

M. Satger - Service Patrimoine Bâti

Une aide **forfaitaire maximale de 30 €** (1 aide par foyer accordée sur une période de 5 ans). Pour cela, les composteurs devront être directement achetés par les habitants, qui se feront ensuite rembourser par la Ville (après visite sur site) sur présentation des justificatifs suivants :

- › Une facture acquittée
- › Un justificatif de domicile (Facture Edf, Eau ...)
- › Un Rib

### Solaire

M. Satger - Service Patrimoine Bâti

Une aide **forfaitaire de 300 €** sera versée pour une installation de chauffe eau solaire individuel (surface capteurs comprise entre 2 et 7 m<sup>2</sup>) après contrôle de la conformité de l'installation et sous réserve de présentation des justificatifs suivants :

- Une facture acquittée
- Une attestation de conformité fournie par l'installateur
- Un justificatif de domicile (Facture Edf, Eau ...)
- Un Rib

## Cuve pluviale

M. Satger - Service Patrimoine Bâti

Une aide **égale à 40 % du coût total HT pour un achat plafonné à 200 €** (1 aide par foyer sur une période de 3 ans) sera versée à chaque demandeur après contrôle de la conformité de l'installation et sur présentation des justificatifs suivants :

- Une facture acquittée
- Une attestation de conformité fournie par l'installateur
- Un justificatif de domicile (Facture Edf, Eau ...)
- Un Rib

## Séparatif

Mme Tavernier - Service Patrimoine Hydraulique

Une aide **égale à 40% du coût total HT pour un achat plafonné à 500 €** sera versée à chaque demandeur après contrôle de la conformité de l'installation et sur présentation des justificatifs suivants :

- Une facture d'achat des récupérateurs d'eaux pluviales
- Un courrier de la Mairie imposant la mise en séparatif des réseaux dans un délai de 2 ans suivant la mise en service des réseaux
- Un justificatif de domicile (Facture Edf, Eau ...)
- Un Rib
- Une ou plusieurs photographies de l'installation

## Anti-pigeons

M. Satger - Service Patrimoine Bâti

La Ville de Libourne souhaite apporter son soutien financier aux propriétaires désirant installer des pics sur leurs immeubles. Seuls les pics type anti-mouettes (Ecopic E4), plus efficaces, seront pris en compte. La fourniture et la <https://www.libourne.fr/citoyenne/preserver-lenvironnement/aides-a-leco-geste?>

mise en place s'élèvent à un coût estimé à 20 € HT le mètre linéaire.

La subvention proposée par la Mairie de Libourne est à hauteur de 30% **HT du montant des fournitures et des travaux** (y compris la location de la nacelle uniquement si elle est nécessaire).

Pour une installation compensatoire sur un bâtiment, jugé d'intérêt patrimonial (défini par l'Avap), l'aide sera égale à 50 % du montant ht des fournitures et des travaux (y compris la location de la nacelle uniquement si elle est nécessaire). Si le bâtiment concerné ne relève pas du critère ci-dessus estimé, l'aide pourra être étalonnée jusqu'à 1 000 €.

Cette aide sera attribuée à chaque demandeur après contrôle de l'installation et sur présentation des justificatifs suivants :

- Une facture acquittée
- Un justificatif de domicile (Facture Edf, Eau ...)
- Un Rib



Important : les demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget de l'année en cours.



**HOTEL DE VILLE**

42 place Abel Surchamp  
33500 Libourne

**HORAIRES :**  
8h30 > 12h30  
13h15 > 17h